

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 26 mars 2021

L'an deux mille vingt et un le 26 mars à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents Mesdames, Gouédard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Faro Laure, Deschamps Gwénaëlle et Messieurs Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Dora Sébastien qui est arrivé à 18 h 10, Lesire Frédéric, Vanhove Roland, Pointeau Vincent, Pauvert Stéphane, Rouxel Didier, Windenberger Yann

Absents excusés : Berthier Michel qui donne pouvoir à Faro Laure

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POINTEAU

Date de convocation : 19 mars 2021

Ordre du jour :

- 1 Approbation du conseil municipal du 12 février 2021
- 2 Vote compte de gestion du budget eau assainissement 2020
- 3 Vote du compte administratif budget eau assainissement 2020
- 4 Affectation résultat
- 5 Vote des tarifs eau assainissement applicables au prochain relevé
- 6 Budget eau 2021
- 7 Budget assainissement 2021
- 8 Vote du compte gestion commune 2020
- 9 Vote du compte administratif commune 2020
- 10 Affectation du résultat
- 11 Vote des 3 taxes
- 12 Vote du budget commune 2021
- 13 Redevance occupation du domaine public GRDF
- 14 Terrain ruban
- 15 SDEY étude enfouissement réseau
- 16 Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal pour l'ajout d'un point à cette séance, concernant une subvention au titre des amendes de police. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

1 – Approbation des procès-verbaux du conseil municipal du 12 février 2021

Aucune remarque sur le compte-rendu du conseil municipal du 12 février 2021. Le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Vote du compte de gestion du service SEA 2020

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Après contrôle de tous les mandats et titres émis dans notre comptabilité et pris en compte par le trésorier. Le Trésorier nous a fourni un compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2020 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	105 979.69 €	0,00 €	71 589.25 €	177 568.94 €
Fonctionnement	267.99 €	0,00 €	- 24 765.76 €	50 502.23 €
Total	181 247.68 €	0,00 €	46 823.49 €	228 071.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte de gestion du service eau et assainissement, du receveur municipal, concernant l'exercice 2020

3 – vote du compte administratif de l'eau et de l'assainissement 2020

Monsieur le Maire donne la parole à madame Gouëdard, 1^{ère} adjointe, pour la présentation du compte administratif qui doit être identique au compte de gestion. Il fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent (2019)	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	105 979.69 €	0,00 €	71 589.25 €	177 568.94 €
Fonctionnement	267.99 €	0,00 €	- 24 765.76 €	50 502.23 €
Total	181 247.68 €	0,00 €	46 823.49 €	228 071.17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte administratif du service eau et assainissement 2020.

A la suite de ce vote, monsieur le Maire donne quelques informations sur la situation financière du service eau et assainissement. L'excédent cumulé jusqu'en 2013 a permis de financer l'interconnexion avec la Salbrette sans contracter d'emprunt, ce qui nous a fait redescendre à un déficit de - **111 €** et que depuis cette date, la situation financière a augmenté ce qui permettra de réaliser des travaux sur les réseaux eau et assainissement.

4 –Affectation de résultat service eau -assainissement

En raison de la séparation des budgets de l'eau et de l'assainissement à partir de 2021, monsieur le Maire explique qu'il y a des travaux à réaliser en assainissement, que l'assainissement nous coûte plus que l'eau. C'est pourquoi il propose de répartir le résultat excédentaire 2020 comme suit :

- 1/3 pour le budget eau 2021 soit, 59 189.65 € en investissement et 16 834.07 € en fonctionnement.
- 2/3 sur le budget assainissement 2021 soit, 118 379.29 € en investissement et 33 668.15 € en fonctionnement.

Le conseil municipal accepte la répartition proposée par monsieur le Maire à l'unanimité des membres présents.

5 – Vote des tarifs eau et assainissement applicables au prochain budget

Au regard des résultats financiers et dans la perspective des travaux à réaliser, monsieur le Maire propose de maintenir les tarifs de l'eau à 35 € HT annuel pour l'abonnement et à 0.90 € HT le m3 d'eau. Par contre, pour l'assainissement, les tarifs actuels couvrent à peine les frais demandés par le SACESAVI; si des travaux à la station d'épuration et sur notre réseau assainissement arrivent prochainement, il est nécessaire d'anticiper, donc monsieur le Maire propose de passer à 37 € HT annuel pour l'abonnement et à 0.96 € HT le m3 d'assainissement. Ces augmentations rentreront en vigueur au 1^{er} janvier 2022 pour l'abonnement et au 1^{er} septembre 2021 pour le m3 consommé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ces nouveaux tarifs à l'unanimité des membres présents.

6 – Vote du budget eau 2021

La commission des finances s'est réunie le 17 mars dernier pour préparer le budget en tenant compte des investissements prévus en 2021, c'est-à-dire :

- Des travaux sur le château d'eau
- La pose d'un débitmètre
- Une étude pour du remplacement de réseau.

La proposition de budget a été envoyée à tous les conseillers municipaux pour étude. Monsieur le Maire demande si, il y a des remarques ou des modifications à apporter à ce budget qui est proposé à l'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 91 234.08 €
- Section d'investissement : 78 189.65 €

Monsieur le Maire rappelle que les dépenses d'investissement concernent uniquement des travaux de choses nouvelles, alors que le fonctionnement concerne les travaux de réfection. Aucune remarque n'étant signalée, le budget 2021 de l'eau est adopté à l'unanimité des membres présents.

7 – Vote du budget assainissement 2021

Monsieur le Maire demande si, il y a des remarques suite à la proposition détaillée de budget reçue avant la réunion qui propose un budget assainissement en équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 125 749.25 €
- Section investissement : 95 764.23 €

Aucune remarque n'étant signalée, le budget de l'assainissement est adopté à l'unanimité des membres présents.

8 – Vote du compte de gestion commune 2020

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Après contrôle de tous les mandats et titres émis dans notre comptabilité et pris en compte par le trésorier. Le Trésorier nous a fourni un compte de gestion qui fait apparaître les résultats suivants pour l'année 2020 :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 46 199.31 €	0,00 €	21 802.93€	- 24 396.38 €
Fonctionnement	333 382.33 €	102 815.31 €	36 378.72 €	267 305.74 €
Total	287 183.02€	102 815.31 €	58 181.65 €	242 909.36 €

9 – Vote du compte administratif commune 2020

Monsieur le Maire donne la parole à madame Gouëdard, 1^{ère} adjointe, pour présentation du compte administratif 2020

Le compte administratif doit être identique au compte de gestion. Il fait apparaître les résultats suivants :

	Résultat de clôture de l'exercice précédent 2019	Part affectée à l'investissement Exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	- 46 199.31 €	0,00 €	21 802.93€	- 24 396.38 €
Fonctionnement	333 382.33 €	102 815.31 €	36 378.72 €	267 305.74 €
Total	287 183.02€	102 815.31 €	58 181.65 €	242 909.36 €

Après exposé de madame Gouédard, le compte administratif de la commune est adopté à l'unanimité des membres présents.

10- affectation de résultat de la commune

Après étude du compte administratif 2020, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Un déficit d'investissement de - 24 396.38 €
- Un excédent d'exploitation de 267 305.74 €
- Un engagement de restes à réaliser en dépenses
 - D'investissement de 69 100.00 €
 - Un engagement de restes à réaliser en recettes
 - D'investissement de 5 875.00 €

Propose d'affecter :

- Au compte 001 en dépenses d'investissement antérieur reporté la somme de -24 396.38 €
- Au compte 1068 en recettes d'investissement la somme de 87 621.38 €
- Au compte 002 en recettes d'exploitation le somme de 179 684.36 €

Le conseil municipal accepte l'affectation du résultat comme proposée, à l'unanimité des membres présents.

11 – vote des taxes

Monsieur le Maire rappelle les taux appliqués en 2020 :

Taxe foncière bâtie : 15.25 %

Taxe foncière non bâtie : 54 %

et propose de ne pas augmenter ces taux pour 2021. Comme chaque année, les bases locatives vont augmenter, ce qui peut nous faire espérer un produit attendu d'un montant de 202 000 € pour 2021.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, la proposition de monsieur le Maire.

12 – Vote du budget de la commune 2021

La proposition de budget a été envoyée aux conseillers municipaux avant la réunion pour examen, aucune remarque n'est soulevée.

Monsieur le Maire liste les travaux prévus en investissement pour 2021 :

- Travaux de l'ancienne prison,
- Diminution de la cabine haute et enfouissement de réseau,
- Ravalement de la Mairie,
- Isolation des combles perdus,
- Panneau de signalisation et mise en sécurité D3
- Défense incendie,
- Matériel informatique école,
- Petit matériel atelier,
- Cuve fioul aux normes,
- Réfrigérateur école.
-

Les membres du conseil municipal acceptent le budget proposé qui s'équilibre comme suit :

- Section de fonctionnement : 747 830.82 €
- Section d'investissement : 229 972.52 €

13 – Redevance d'occupation de domaine public GRDF

Un courrier de GRDF a été reçu en Mairie nous donnant le montant de la redevance d'occupation du domaine public que GRDF verse chaque année.

Pour 2021, le montant s'élève à 551 €.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité des membres présents, l'encaissement de la redevance et charge monsieur le Maire à établir le titre de recette.

14 – Terrain Ruban

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que monsieur Corentin DENIS, agriculteur à Ruban, est intéressé par le terrain cadastré AH 127 qui borde sa ferme. Il nous fait une offre à 1500 € le terrain additionné des frais de bornage et des frais de notaire. Madame Dupuis demande si la commune est sûre de ne pas avoir besoin de terrain supplémentaire autour de la poche de réserve incendie ou autre.

Monsieur le Maire doit contacter monsieur DENIS pour lui proposer de laisser une bande de terrain à la commune. Après accord entre monsieur Denis et la commune, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à engager la vente du terrain et établir les documents nécessaires.

15 – SDEY : étude enfouissement de réseau

Concernant les frais d'étude d'enfouissement de réseau électrique sur la D194 (entre le carrefour de la rue de l'Église et la cabine haute située dans la côte de Loivre), le SDEY nous a envoyé une convention financière qui s'élève à 2 014.95 € HT. Le SDEY prend 30 % à sa charge, soit 604.49 € HT et reste à charge de la commune 70 % soit 1 410.47 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette convention et charge monsieur le Maire de la signer

16- demande de subvention au titre des « amendes de police »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait le tour du village et ses hameaux pour contrôler l'ensemble des panneaux, code de la route et directionnels ainsi que la création de 8 îlots sur la D 3 à La Petite Celle.

Il est nécessaire d'installer 2 panneaux « 30 » et 3 panneaux « stop » dans la rue de la chapelle, 2 panneaux « stop » dans la rue de la charmée ainsi que 8 balises J4 (1 chevron) pour signaler les différents îlots qui remplaceront les balises cassées régulièrement. Les panneaux, code de la route et la fourniture pour les îlots peuvent être subventionnés au titre des « amendes de police » mais pas les panneaux directionnels.

Des devis ont été demandés, pour les panneaux le devis s'élève à :

- 1 403.77 € HT soit 1 684.53 € TTC pour les panneaux code de la route
 - 3 294.19 € HT soit 3 953.00 € TTC pour les panneaux directionnels
 - 1 819.60 € HT soit 2 183.52 € TTC pour les bordures d'îlots
 - 865,12 € HT soit 1 062,14 € TTC pour les fournitures de pose d'îlots
- Les travaux seront réalisés en régie.

Le conseil municipal accepte ces devis et autorise monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au conseil départemental au titre des amendes de police et à signer les devis après accusé réception du dossier complet par le conseil départemental.

17 – Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire donne les informations suivantes :

- Le laboratoire qui devait faire les tests salivaires COVID à l'école ne vient plus car nous ne sommes pas dans une zone où le COVID se propage rapidement.
- Les élections départementales et régionales ont lieu les 13 et 20 juin prochains, monsieur le Maire demande aux conseillers de réserver leurs dimanches pour pouvoir tenir les bureaux de vote car le double de personnes sera nécessaire du fait de 2 élections le même jour.
- Madame Hébert vend une parcelle avec des peupliers dessus et demande à la commune si elle est intéressée. Monsieur le Maire rendra visite à madame Hébert pour trouver un terrain d'entente.
- La CCJ a initié la fabrication de verres à l'effigie de la commune. Madame Dupuis a proposé plusieurs ébauches du mécanisme de notre horloge de mairie. L'ébauche n° 6 est retenue. La CCJ sera informée rapidement.
- Un rendez-vous avec l'ATD aura lieu prochainement concernant des travaux sur la voirie et les réseaux.
- Une réunion a lieu le 30 mars 2021 avec la société Altitude pour la fibre optique.
- Pas de nouvelles concernant les terrains de monsieur Franjou, pas de retour du Tribunal de Sens. Le dilemme reste le point de départ de la consignation.
- Le dossier sur l'éolien suit son cours.
- Une invitation doit nous parvenir prochainement concernant la présentation des dispositifs de la communauté de commune.
- La commission urbanisme s'est réunie, car des petites modifications vont être apportées sur le PLUI. Concernant notre commune, il n'y aura pas de grosses modifications, juste

des conditions pour recouvrir les grillages autre qu'avec des brises-vues en plastique souple qui volent au vent. Monsieur le Maire demande de rester vigilant pour que chaque administré puisse faire des travaux suivant ses moyens.

- Madame Dupuis demande des renseignements au sujet de l'incendie rue de la Grand Cour et des gravats restés sur la route pendant 2 mois et demi. Monsieur le Maire a appelé l'expert pour retirer les gravats. Aucune notification de la part de l'expert, donc les gravats ont été retirés de la rue. Le jour même l'avocat des sinistrés nous a interpellés pour entrave à la justice. Le mur de la maison incendiée est fendu, peut-être serons nous obligé de mettre la maison en péril. Un courrier sera envoyé à la propriétaire.
- Le conseil d'école aura lieu le 6 avril prochain. L'organisation d'un nettoyage de printemps avec les enfants sera sollicitée.
- Le personnel de l'école sera vacciné s'il le souhaite et s'il le peut.
- Monsieur Decroix demande si on peut se raccrocher à Gazpar pour la relève des compteurs d'eau. Monsieur le Maire pense que c'est difficile.
- La compétence de la fibre optique est donnée au département. La question posée est : est-ce que se sera en souterrain ou en aérien ? monsieur le Maire n'a pas la réponse, il a une réunion le 30 mars prochain et pourra seulement donner des infos après cette réunion.
- Monsieur Vanhove et monsieur Dora sont allés inspecter la charpente de l'église. Tout est en bon état sauf au-dessus du musée où il y a environ 40 m² d'abimé. Des charpentiers seront contactés pour avoir des devis.

Fin de séance 19 heures 55